



K2Evasion

Rue d'Azebois, 89

6230 Pont-à-Celles (Thiméon)

Belgique

+32 (0)471/72.91.21

k2evasion@hotmail.com

www.k2evasion.be



N° d'entreprise : 864.371.750

Compte Dexia : IBAN : BE39 0682 4443 9219

BIC : GKCCBEBB

Conditions générales de location du mur d'escalade mobile sur remorque.

Le client déclare engager *K2Evasion* afin d'organiser une activité de type « escalade ». Cette activité comprend la location d'un mur d'escalade mobile, la location du matériel d'escalade ainsi que l'encadrement (si nécessaire).

Clauses spéciales :

- a) *K2Evasion* se réserve le droit de ne pas organiser l'activité en fonction de certaines conditions particulières (forte pluie, vent violent, sol instable ou en pente, surface non plane ou en gravier (ou en pavé) ne permettant pas le montage de l'attraction en toute sécurité, chemin d'accès impraticable, conditions climatiques qui ne permettent pas le transport de la structure, ...).
- b) La réservation est effective lorsque *K2Evasion* a reçu, en retour, une copie du contrat de location dûment signée par l'organisateur/client.
- c) *K2Evasion* se réserve le droit de refuser l'accès au mur d'escalade à toute personne qui lui semblerait dans l'incapacité d'effectuer la montée dans des conditions optimales de sécurité.
- d) En cas d'annulation, le client est tenu d'en avvertir *K2Evasion* le plus rapidement possible (au minimum 14 jours avant la manifestation).
- e) Au cas où le client ne préviendrait pas *K2Evasion* de l'annulation de l'activité, il lui sera redevable d'une somme forfaitaire de 496,00€ HTVA d'indemnités.
- f) *K2Evasion* décline toute responsabilité en cas :
 - ✚ d'incidents survenus à cause de tiers aux abords de l'espace « escalade » ;
 - ✚ d'accidents pour cause de non-respect des consignes de sécurité ;
 - ✚ de destruction vestimentaire survenue lors de la montée sur le mur.
- g) *K2Evasion* ne peut être tenu à un dédommagement pour non utilisation totale ou partielle du matériel loué suite aux conditions atmosphériques.
- h) Pour toutes animations supérieures à 5 heures, un repas sera servi aux personnels encadrant et une boisson par heure leur sera servie.
- i) Dans les cas où *K2Evasion* ne sera pas présent, le client atteste disposer d'une assurance couvrant tout dommage qui pourrait être causé au matériel ou qui pourrait être causé par celui-ci. Le client s'engage à stocker le matériel dans des conditions visant à prévenir la survenance de tout dommage (notamment site de stockage sécurisé et à l'abris des intempéries). En cas de dommage causé au matériel, il sera réparé aux frais du client dans le délai de sept jours. En cas de vol ou de destruction complète du matériel, le client s'engage à régler l'intégralité de la valeur du matériel à *K2Evasion* dans le délai de sept jours.
- j) Le client autorise *K2Evasion* à utiliser ses signes distinctifs notamment ses dénominations, marques et logos aux fins de citation en qualité de client de *K2Evasion*. Le client autorise également *K2Evasion* à capter des images, par tous moyens notamment audiovisuel et photographique, lors de la réalisation des services et à utiliser ces images dans le cadre de la promotion ses produits et services.
- k) Les tribunaux de Charleroi seront seuls compétents. En cas de litige, ils appliqueront exclusivement la loi belge. Les parties s'engagent toutefois, en cas de litige, à rechercher au préalable une solution amiable.